



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

LA NORMALISATION D'UN POINT DE VUE MONDIAL :

LEÇONS À TIRER DE L'UNION EUROPÉENNE,
DES ÉTATS-UNIS ET DE L'AUSTRALIE



LA NORMALISATION D'UN POINT DE VUE MONDIAL : LEÇONS À TIRER DE L'UE, DES É.-U. ET DE L'AUSTRALIE

LA NORMALISATION D'UN POINT DE VUE MONDIAL :

LEÇONS À TIRER DE L'UNION EUROPÉENNE,
DES ÉTATS-UNIS ET DE L'AUSTRALIE

LES 14 ET 15 AVRIL 2014

DELTA OTTAWA CITY CENTRE
101, RUE LYON NORD, OTTAWA (ONTARIO)

MESSAGE DE JOHN WALTER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN)

Les 14 et 15 avril derniers, j'ai eu le plaisir d'accueillir à Ottawa quatre éminents chefs de file de la communauté internationale de normalisation :

- M^{me} Elena Santiago Cid, directrice générale du Comité européen de normalisation et du Comité européen de normalisation électrotechnique
- M. George Arnold, Ph. D., directeur du Bureau de coordination des normes du National Institute of Standards and Technology (NIST) des États-Unis
- M^{me} Bronwyn Evans, Ph. D., directrice générale de Standards Australia
- M. Stephen Russell, secrétaire général de l'ANEC, qui représente les intérêts des consommateurs européens dans l'élaboration de normes techniques

Lors de ces deux journées à Ottawa, le Conseil canadien des normes (CCN) a donné l'occasion aux principaux hauts responsables gouvernementaux, aux organismes d'élaboration de normes (OEN) titulaires de l'accréditation du CCN et aux représentants de l'industrie et des consommateurs d'échanger avec ces experts en normalisation. L'objectif de cette rencontre? Donner aux participants un point de vue mondial sur les différents modèles opérationnels et sur l'importance des systèmes internationaux de normalisation dans la poursuite des objectifs stratégiques du gouvernement et de l'industrie.

La normalisation peut contribuer à la croissance économique et au bien-être de la population, localement et internationalement. Lorsqu'elles sont mises en œuvre correctement, les activités de normalisation et d'évaluation de la conformité sont fondamentales pour accroître la compétitivité d'un pays tout en préservant la santé et la sécurité des citoyens.

De même, les normes et l'évaluation de la conformité sont des piliers importants du commerce international. Les industries nationales doivent respecter une gamme évolutive d'exigences normatives nationales, régionales et internationales afin de pénétrer les marchés internationaux et de réussir sur ces marchés. Divers organismes internationaux estiment que 80 pour cent du commerce mondial est influencé par la normalisation.

Le présent rapport résume l'information échangée au cours des deux journées de rencontre et met en évidence les bonnes pratiques en matière de normalisation que les gouvernements et l'industrie peuvent appliquer pour le bienfait de la population canadienne.



John Walter
Directeur général
Conseil canadien des normes

PHOTOS DE LA RENCONTRE







GEORGE ARNOLD, PH. D. (ÉTATS-UNIS)

DIRECTEUR, BUREAU DE COORDINATION DES NORMES

National Institute of Standards & Technology (NIST)

Georges Arnold a rejoint le National Institute of Standards and Technology (NIST) en 2006 en tant que directeur adjoint aux Services des technologies, après 33 ans de carrière dans l'industrie des télécommunications et des technologies de l'information (TI). En 2009, il a été nommé coordinateur national du NIST à l'interopérabilité des réseaux intelligents et, depuis lors, il dirige l'élaboration des normes sous-tendant le réseau intelligent aux États-Unis.

En 2011, M. Arnold a ajouté un nouveau poste à son actif, celui de directeur aux Cyber-Physical Systems au sein de l'Engineering Laboratory (EL) du NIST. Anticipant et satisfaisant les besoins du secteur de la construction de très haute technologie et des systèmes cyber-physiques dans les domaines de la mesure scientifique et des normes de manière à augmenter la prospérité économique et à améliorer la qualité de vie, EL favorise l'innovation aux États-Unis et la compétitivité de l'industrie du pays dans des domaines qui figurent au premier rang des priorités nationales.

Aux États-Unis, l'élaboration de normes repose sur un partenariat secteur public – secteur privé entre deux organismes : le NIST (au niveau fédéral) et l'American National Standards Institute (ANSI) du secteur privé.

L'ANSI est une fédération qui regroupe quelque 1 000 membres et qui accrédite des organismes d'élaboration de normes (OEN). L'organisme gère également les processus qui mènent au déclenchement de l'élaboration de normes afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. Enfin, l'ANSI représente les États-Unis à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (IEC).

Au milieu des années 90, le Congrès américain a adopté la *National Technology Transfer and Advancement Act* pour encourager le gouvernement fédéral à utiliser les normes volontaires du secteur privé. Cette loi confère au NIST le rôle de coordinateur des activités normatives des organismes gouvernementaux fédéraux. De plus, il incombe au NIST de faire rapport à l'Office of Management and Budget (OMB) américain du recours et de la participation du gouvernement fédéral au processus de normalisation dans le secteur privé. Par ailleurs, le NIST fournit une aide à la formation aux organismes fédéraux.

L'élaboration de normes aux États-Unis repose sur quatre grands principes : ouverture, transparence, procédure équitable et consensus. En pratique, cela signifie que toutes les parties prenantes doivent pouvoir participer au processus d'élaboration de

normes, que tous les dossiers doivent être rendus publics, qu'il y a une véritable procédure d'appel et qu'il faut plus qu'un vote à majorité simple pour qu'une décision normative soit acceptée.

CHANGEMENTS RÉCENTS DANS LA POLITIQUE SUR L'ÉLABORATION DE NORMES AUX ÉTATS-UNIS

Ces dernières années, l'importance croissante des normes a entraîné une évolution du rôle du gouvernement fédéral. En octobre 2011, le National Science and Technology Council a publié un rapport qui décrit un certain nombre de situations où il pourrait être indiqué que le gouvernement fédéral joue un rôle de coordination dans l'élaboration de normes dans le secteur privé, particulièrement lorsqu'il est nécessaire de répondre en temps opportun aux principaux objectifs de politique publique.

Des priorités nationales comme le Smart Grid Framework et la National Strategy for Trusted Identities in Cyberspace illustrent à merveille comment le gouvernement fédéral peut exercer un tel rôle de coordination. Par ailleurs, le National Science and Technology Council indique qu'il convient de conserver les principes clés en matière d'élaboration de normes même en cas de participation plus active du gouvernement.

D'autres préoccupations sont également à l'origine du besoin de modifier les politiques normatives du gouvernement fédéral. Les normes sur les nouvelles technologies sont élaborées de plus en plus par des consortiums et des forums de l'industrie en marge du processus de normalisation traditionnel. En raison de la rapidité à laquelle la technologie évolue, il est de plus en plus probable que les règlements renvoient à des normes périmées.

Ces inquiétudes ont amené l'OMB à publier, début 2014, des propositions de révision de la circulaire A-119, qui oriente la participation fédérale dans l'élaboration et l'utilisation de normes volontaires et dans l'évaluation de la conformité. Dans ce

document, l'OMB oblige les organismes fédéraux à mener des vérifications pour garantir un examen régulier et la mise à jour des renvois aux normes dans les règlements. De plus, l'OMB donne aux organismes fédéraux la latitude d'utiliser, dans certaines circonstances, de nouvelles normes non établies par consensus.

UTILISER LES NORMES POUR SOUTENIR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Par ailleurs, les propositions de révision de la circulaire A-119 viennent renforcer une politique existante, selon laquelle les organismes fédéraux doivent examiner les implications internationales

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL LIÉ AU COMMERCE INTERNATIONAL POUR LE NIST ET QUELLES MESURES PRENEZ-VOUS POUR Y FAIRE FACE?

« Nous voulons que les normes soutiennent l'innovation. L'innovation est le moteur de la croissance économique, et le processus de normalisation est une démarche lente, laborieuse et onéreuse pour les organismes et les individus qui veulent y prendre part. Ainsi, ce processus doit évoluer au fil du temps. Pour cette raison, on assiste à l'émergence de dispositifs en marge du processus traditionnel, tels que les consortiums, qui se forment lorsque l'industrie a besoin d'accélérer l'élaboration de normes dans les domaines liés aux nouvelles technologies. Une chose que nous avons faite aux États-Unis est de reconnaître ce besoin [en marge du processus traditionnel] et de l'intégrer vraiment dans notre système de normalisation afin de permettre aux organismes fédéraux d'utiliser les normes créées à l'aide de ces méthodes de substitution. »

– George Arnold, Ph. D.

de toutes les normes qu'ils adoptent dans la réglementation. Le renforcement de cette politique permet de veiller à ce que le gouvernement ne crée pas d'obstacles commerciaux pour les entreprises américaines désireuses d'exporter leurs produits et leurs services ou pour les entreprises qui importent vers le marché américain.

Quand on aborde la question du commerce international, la relation entre le Canada et les États-Unis revêt bien évidemment une importance capitale. Dans divers secteurs, des normes canado-américaines communes sont synonymes de retombées positives pour les fabricants, les consommateurs et les gouvernements. Dans le secteur de l'électricité par exemple, un organisme unique, auquel participent les États-Unis et le Canada, élabore les normes en matière de fiabilité électrique et de cybersécurité qui sont utilisées dans les deux pays. L'organisme en question, le North American Electric Reliability Council (NERC), illustre comment les organismes réglementaires peuvent avoir recours à un organisme du secteur privé qui crée des normes sur la base d'un consensus. L'organisme de réglementation américain, la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), s'appuie sur les normes élaborées par le NERC. La FERC peut soit approuver une norme du NERC soit la renvoyer pour révision si elle ne répond pas à ses besoins.

Le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis (CCR) est un autre exemple de l'influence positive de la normalisation sur le commerce entre les deux pays. Le CCR a connu une série de réussites dans le domaine des nouvelles technologies, notamment l'harmonisation des approches canadiennes et américaines en matière de nanotechnologies. La collaboration au sein du CCR a engendré un dialogue entre Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis sur les aspects environnementaux liés aux nanotechnologies et entre Santé Canada et la Food and Drug Administration des États-Unis quant aux aspects sanitaires et sécuritaires des

nanotechnologies. Ces discussions ont permis aux deux pays de définir des protocoles d'essais et des points d'essais communs, et d'élaborer les normes correspondantes. Le CCR favorise également la coopération canado-américaine sur la scène internationale, à l'image du Comité technique 229 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 229) qui porte sur la normalisation dans le domaine des nanotechnologies.

LA NORMALISATION ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Le NIST a relevé deux points en lien avec les petites et moyennes entreprises (PME) dont les OEN doivent tenir compte. Premièrement, il faut veiller à une participation active des PME dans le processus d'élaboration des normes. Les OEN se tournent vers l'utilisation de méthodes de travail électroniques, ce qui permet aux PME de prendre pleinement part aux activités d'élaboration de normes sans avoir à supporter des frais de déplacement. Par ailleurs, plus de 200 organismes d'élaboration de normes sont titulaires de l'accréditation de l'ANSI, et un grand nombre d'entre eux sont des organisations et des sociétés professionnelles tributaires de l'adhésion des PME, ce qui signifie que les PME prennent déjà largement part à l'élaboration des normes aux États-Unis.

Deuxièmement, il est nécessaire de veiller à ce que les PME soient conscientes des bienfaits de la normalisation dans le cadre de leurs activités et pour l'industrie en général. La normalisation aide les petites entreprises à affronter à armes égales leurs concurrents plus imposants, surtout quand les normes sont harmonisées. Par exemple, il y a dix ans, au moins trois organismes différents produisaient les codes du bâtiment en vigueur aux États-Unis, et il était difficile pour les petites entreprises de se conformer à plusieurs ensembles de normes. Aujourd'hui, seul un organisme, l'International Code Council (ICC), élabore un code du bâtiment qui est utilisé dans l'ensemble des États-Unis.



BRONWYN EVANS, PH. D.
(AUSTRALIE)
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Standards Australia

En octobre 2013, Bronwyn Evans a accepté le poste de directrice générale de Standards Australia. Auparavant, elle occupait le poste de vice-présidente principale aux Services qualité, cliniques et réglementaires de Cochlear Limited. Bronwyn Evans compte plus de 30 ans d'expérience comme cadre technique dans les domaines de la production d'énergie, de l'enseignement de l'ingénierie, de la création de normes et des appareils médicaux.

Standards Australia est le principal organisme d'élaboration de normes en Australie et représente ce pays à l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Cependant, il n'existe aucune barrière officielle ou légale empêchant d'autres organismes d'élaborer des normes s'ils sont titulaires de l'accréditation de l'Accreditation Board for Standards Development Organizations en Australie. Divers autres organismes d'élaboration de normes (OEN) se consacrent à des marchés de niche, tels que les pharmacies communautaires et l'industrie ferroviaire.

L'approche adoptée par Standards Australia pour résoudre les dilemmes en matière de politique publique est fondée sur la devise suivante : « codifier et non légiférer ». Sur les plus de 6 500 normes en vigueur en Australie, trois quarts d'entre elles demeurent totalement volontaires. Seul un quart d'entre elles sont dictées par la loi ou par des

contrats. Ainsi, Standards Australia est un partenaire clé du gouvernement dans sa tentative de réduction des lourdeurs administratives et d'accroissement de la compétitivité.

**PARTICIPATION DES INTERVENANTS
 DE STANDARDS AUSTRALIA**

En vertu du modèle d'élaboration de normes de Standards Australia, tout groupe ou individu peut soumettre une demande de nouvelle norme nationale s'il remplit deux conditions préalables. La première condition préalable veut que le groupe à l'origine de la demande démontre que la nouvelle norme ne fera pas double emploi avec une norme nationale existante et, s'il y a lieu, que la norme demandée est basée sur une norme internationale existante.

La seconde condition préalable veut que le groupe qui introduit une demande de nouvelle norme prouve que la norme en question procure un *avantage net* à l'Australie. Cette condition s'applique même si la demande porte sur l'adoption d'une norme internationale par l'Australie. L'avantage net est évalué au regard de critères objectifs en lien avec l'économie, l'environnement, la concurrence, la santé et la sécurité, et les conséquences sociales et communautaires, telles que l'équité et le bien-être du consommateur. Cette procédure en deux temps garantit que toutes les normes ont un impact positif

sur la société et que, dans la mesure du possible, les normes sont harmonisées avec les normes internationales.

Standards Australia est aussi un partenaire actif dans le processus de normalisation. Par exemple, l'organisme a affecté certains de ses hauts dirigeants au poste de gestionnaire de secteur national dans 12 secteurs clés de l'industrie définis par l'Australian Taxation Office. Le gestionnaire de secteur national a pour mission de rassembler les principaux acteurs du secteur en question et d'élaborer une feuille de route qui établira les enjeux sectoriels importants et qui garantira que Standards Australia stimule la croissance et la compétitivité du secteur en question.

Standards Australia contribue également activement au soutien des Centres de recherche coopératifs (CRC) dans tout le pays. Chaque CRC promeut la collaboration en matière de recherche entre les chercheurs financés par des fonds publics, les entreprises et la collectivité afin de répondre à d'importants enjeux à long terme liés à un thème précis comme les modes de vie à faibles émissions de carbone ou les feux de brousse et les risques naturels. En tant que partenaire actif dans les recherches de pointe, Standards Australia est en mesure de repérer les industries et les tendances émergentes qui pourraient tirer parti de la normalisation.

QUELS SONT LES EFFORTS ENTREPRIS PAR STANDARDS AUSTRALIA POUR AIDER LE GOUVERNEMENT À RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE, ET QUEL ENSEIGNEMENT PEUT TIRER LE CANADA DE L'EXPÉRIENCE AUSTRALIENNE?

« Je pense qu'une des choses que nous avons vraiment remarquée, c'est que nous rencontrons probablement partout les mêmes difficultés en tant qu'organismes nationaux de normalisation en ce sens que le programme de réduction

des formalités administratives connaît des hauts et des bas. Dans le programme de déréglementation du gouvernement fédéral, nous avons vu une occasion de discuter de la place à donner aux normes et des types de solutions qu'elles peuvent apporter à l'industrie.

Mais ce que j'ai réellement observé au Canada, c'est que le Conseil canadien des normes (CCN) est très bien positionné pour influencer le gouvernement, vu la place qu'il y occupe déjà. Je pense que nous pouvons apprendre bien davantage du Canada.

Je pense que le message à retenir est l'uniformisation des solutions, et que le risque de non-harmonisation des normes est grand. »

– Bronwyn Evans, Ph. D.

UTILISER LES NORMES POUR SOUTENIR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Une collaboration de longue date existe entre Standards New Zealand et Standards Australia en raison de leur proximité immédiate. En 1992, ces deux organismes de normalisation ont signé un accord de coopération active leur permettant de travailler ensemble sur des projets de normes communes, avec la participation des intervenants des deux pays. L'accord a pour objectif de réduire au maximum les incohérences entre les exigences des deux marchés dans le but d'encourager la libre circulation des biens et des services.

Par ailleurs, les gouvernements australien et néo-zélandais sont signataires du Trans-Tasman Mutual Recognition Agreement. En vertu de cet accord, qui est entré en vigueur en 1998, la plupart des biens qui sont réputés conformes aux exigences réglementaires de l'un des deux pays peuvent être vendus légalement dans l'autre pays sans avoir à franchir d'autres obstacles réglementaires.

Standards Australia voit le processus de normalisation non seulement comme un outil favorisant le commerce international, mais aussi comme un outil de développement international. L'Australie étant l'un des pays les plus développés de la région Asie-Pacifique sur le plan économique, Standards Australia a à cœur de renforcer les capacités des organismes de normalisation des pays en développement de cette région. Pour cela, l'organisme aide ces pays à participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes internationales.

Cette démarche sert un double objectif : en encourageant les pays à adopter les normes internationales, Standards Australia contribue à ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises australiennes, tout en fournissant un soutien qui aidera les économies des autres pays à prospérer.

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE NORMES

Standards Australia est résolu à obtenir une participation active des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'élaboration de normes et prend des mesures pour que davantage d'entreprises de ce type puissent prendre part au processus. Les PME désireuses de s'engager dans les activités d'élaboration de normes font face à des défis, les plus importants étant souvent le manque de temps ou de moyens financiers pour participer aux réunions ou pour rédiger des propositions de nouvelles normes.

Standards Australia a pris diverses mesures importantes pour aider les PME à surmonter ces défis. L'organisme a simplifié le processus d'élaboration de normes en vue de réduire le temps nécessaire à la création d'une norme, permettant ainsi à davantage de groupes ou d'individus de participer au processus d'élaboration de normes.

« Il faut comprendre que les petites et moyennes entreprises sont accaparées par leurs activités d'exploitation courantes, mais, très souvent, elles sont les expertes de leur domaine. C'est pourquoi nous avons entrepris de veiller à utiliser les technologies de l'information (TI) de manière à leur [les PME] permettre de participer [à l'élaboration de normes] facilement, autant que possible. »

– Bronwyn Evans, Ph. D.

Standards Australia a aussi investi dans les TI pour permettre aux PME d'assister aux réunions à distance. Non seulement les PME n'ont plus à supporter les frais de déplacement, mais aussi cela rend la participation au processus d'élaboration de normes moins prenante en temps. De plus, Standards Australia propose un financement dédié aux PME qui souhaitent assister physiquement aux réunions de comité ou participer à l'élaboration de normes à l'échelle internationale.

Par ailleurs, Standards Australia reconnaît l'importance d'une prise en compte adéquate des préoccupations des consommateurs dans le processus de normalisation et a octroyé 130 000 \$ à la Consumer Federation of Australia pour permettre à cette dernière de siéger aux comités de Standards Australia.

ANEC, PORTE-PAROLE DES CONSOMMATEURS EUROPÉENS DANS LA NORMALISATION – LA NORMALISATION AU SERVICE DES SEGMENTS DE POPULATION LES PLUS VULNÉRABLES

M. Stephen Russel, secrétaire général de l'ANEC, l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (aussi connue sous l'appellation de porte-parole des consommateurs européens dans la normalisation), s'est joint à la table ronde lors de la deuxième journée de la rencontre organisée par le Conseil canadien des normes (CCN) pour présenter le point de vue des consommateurs européens sur la normalisation. L'ANEC a été créée en 1995 pour représenter et défendre l'intérêt collectif des consommateurs européens lors de la création de lois européennes portant sur la normalisation, le bien-être et la protection du consommateur, ainsi que l'élaboration de normes européennes. L'association représente les organismes nationaux de défense du consommateur de 33 pays européens et, à ce titre, elle est le porte-parole de 520 millions de consommateurs dans le processus de normalisation. La solution centralisée offerte par l'ANEC est une nécessité, car l'expertise des consommateurs en normalisation sur le plan national est souvent fractionnée entre de nombreux pays ou n'existe tout simplement pas.

En 2012, le Parlement européen et le Conseil des ministres ont adopté un nouveau règlement en matière de normalisation européenne, le Règlement (UE) No 1025/2012, qui prend l'engagement de soutenir en permanence la représentation de l'intérêt public, y compris la protection des consommateurs, au sein du système européen de normalisation. De plus, ce règlement comprend l'établissement d'attentes politiques en matière de renforcement de la représentation des intérêts sociétaux dans le processus d'élaboration de normes. Le travail mené par l'ANEC est essentiel à la sécurité des produits et aux activités de normalisation. En effet,

l'ANEC fournit aussi un accès à l'information et tient les organismes nationaux de défense du consommateur informés des avancées à l'échelle de l'Union européenne. Sans l'ANEC, il serait difficile pour ces organismes de soutenir les activités de normalisation.

La nouvelle stratégie 2014-2020 de l'ANEC a été approuvée en juin 2013. Avec le nouveau règlement en toile de fond, la vision de l'ANEC à l'horizon 2020 comprend les éléments suivants :

- une Europe durable où santé, sécurité et bien-être des consommateurs sont d'une importance primordiale, et où les biens et services sont accessibles, adaptés à l'usage prévu et en conformité avec la loi et les normes;
- un système européen de normalisation au sein duquel les consommateurs voient leur intérêt non seulement être représenté dans les activités de normalisation qui les affecteront, mais aussi jouer un rôle influent, novateur et clé dans la prise de décisions;
- une Europe où la participation du consommateur est tangible tant à l'échelon national qu'europpéen et où il existe un juste équilibre entre intérêts des consommateurs et intérêts commerciaux;
- un système européen de normalisation où législation et normalisation s'équilibrent pour garantir les plus hauts niveaux de protection et de bien-être à l'ensemble des consommateurs européens, sans distinction d'âge ou de faculté.

M. Russel constate que l'approche réglementaire commune de l'Union européenne met particulièrement l'accent sur la prise en compte systématique de l'expertise des consommateurs dans la normalisation, mais il insiste tout de même sur la nécessité d'avoir une représentation adéquate des consommateurs dans d'autres régions du monde afin de contrecarrer la tendance des fabricants à ne se concentrer que sur les besoins des utilisateurs traditionnels. Cet aspect est primordial selon M. Russel quand, dans de nombreux pays, on observe non seulement un vieillissement de la population, mais aussi un accroissement de l'autonomie chez de nombreux enfants.

STEPHEN RUSSELL**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation





**ELENA SANTIAGO CID
(UNION EUROPÉENNE)**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Comité européen de normalisation (CEN) et
Comité européen de normalisation
électrotechnique (CENELEC)

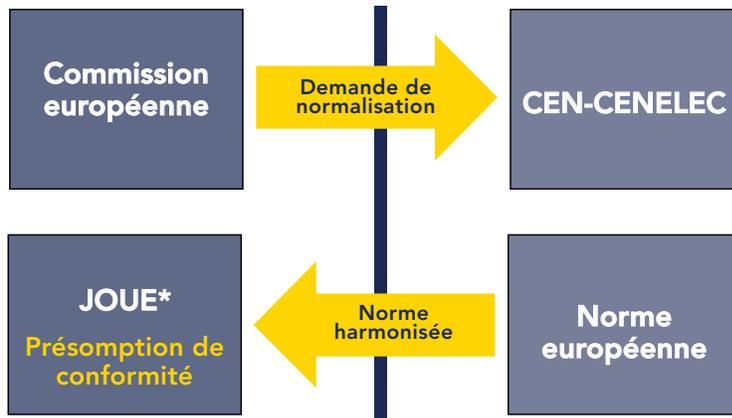
M^{me} Elena Santiago Cid est la directrice générale du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). Elle gère les relations institutionnelles avec la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE). Étant membre du Joint Presidents Group (JPG), elle est également responsable des relations entre le CEN, le CENELEC et l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) et de la coordination de leurs activités. M^{me} Santiago gère également les relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (IEC).

En Europe, les activités de normalisation sont réparties entre trois organismes : l'ETSI, qui gère la normalisation dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le CENELEC, qui élabore et définit les normes en ingénierie électrique, et le CEN qui gère la normalisation dans d'autres domaines techniques. Les membres du CEN et du CENELEC sont des organismes nationaux de normalisation et des comités électrotechniques nationaux des 28 États membres de l'Union européenne (UE), en plus de l'Islande, de la Suisse, de la Norvège, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et de la Turquie, auxquels s'ajoutent des membres affiliés en Europe de l'Est et en Afrique du Nord.

LA NORMALISATION AU NIVEAU SUPRANATIONAL

La normalisation au sein de l'UE, telle que gérée par le CEN-CENELEC, a bénéficié de la résolution de 1985 qui porte sur une nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation, qui a été remplacée en 2008 par « le nouveau cadre législatif ». La « nouvelle approche » a introduit une disposition législative selon laquelle les produits conçus et les services fournis selon les prescriptions des normes européennes harmonisées sont présumés être en conformité avec les exigences essentielles fixées par la réglementation européenne applicable. L'harmonisation des normes au sein de l'UE a contribué à la création d'un marché unique

FIGURE 1 : Nouvelle approche de l'Union européenne (UE)



« Nouvelle approche »

JOUE* - Journal officiel de l'Union européenne

européen en se basant sur le « principe du statu quo ». Selon ce principe, aucun État membre ne peut élaborer une nouvelle norme nationale ou publier une norme nationale révisée sur le même thème que celui d'activités normatives ayant débuté à l'échelle européenne, et les normes européennes du CEN et du CENELEC doivent être adoptées à l'identique par leurs membres, qui procéderont au retrait des normes nationales contradictoires.

Cela signifie essentiellement que les fabricants qui respectent les normes européennes sont réputés se conformer à la réglementation applicable sans avoir à franchir d'obstacles réglementaires supplémentaires. La démarche est entièrement volontaire, mais les fabricants qui choisissent de ne pas adopter les

normes harmonisées doivent prouver qu'ils sont en conformité avec la loi. En 2012, l'UE a publié une réglementation qui vient renforcer le cadre législatif de la normalisation européenne et qui doit être mise en œuvre directement par chacun des États membres.

Cela signifie que, en respectant une norme harmonisée, un fabricant a directement accès aux 600 millions de consommateurs que compte le marché européen. Cet exemple du marché européen et de sa stratégie d'harmonisation montre les bienfaits que les pays avec des systèmes fédéraux, comme le Canada, peuvent retirer de l'harmonisation de leurs normes à l'échelle nationale, ainsi qu'à l'échelle internationale avec d'autres pays.

Les liens très solides que le CEN–CENELEC a tissés avec le secteur réglementaire européen permettent aux autorités de réglementation européennes de faire appel à ces organismes pour soutenir les politiques et les objectifs stratégiques de l'UE. Les demandes de normalisation de la Commission européenne peuvent aller au-delà de l'harmonisation de produits pour englober aussi des thématiques qui relèvent de plusieurs secteurs comme l'environnement, l'accessibilité, l'interopérabilité et les services.

UTILISER LES NORMES POUR SOUTENIR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Pour le CEN–CENELEC, le plus grand avantage de la normalisation du point de vue du commerce international est l'harmonisation des normes à l'échelle internationale. Il est important que les OEN présentent les retombées positives de l'harmonisation des normes aux gouvernements et à l'industrie. L'harmonisation à l'échelle internationale stimule la compétitivité, car elle réduit les dépenses administratives liées à l'introduction de produits sur de nouveaux marchés, sans restreindre les avantages en matière de sécurité associés à la normalisation. C'est pourquoi l'harmonisation des normes à l'échelle internationale réduit les obstacles au commerce.

QUELLES BONNES PRATIQUES PENSEZ-VOUS POUVOIR RECOMMANDER AU CANADA DANS SA DÉMARCHE D'UNIFORMISATION DES NORMES PROVINCIALES ET TERRITORIALES?

« La chose la plus importante est de s'aligner le plus possible avec les normes internationales, car désormais le monde est un marché mondial; cela ne serait pas très judicieux de mener une réflexion à l'échelon national en faisant abstraction du marché mondial.

Vous devez également veiller à ce que les gouvernements et l'industrie soient conscients que l'harmonisation des normes est synonyme de compétitivité accrue, car cela diminue les dépenses administratives de ceux qui ont besoin d'introduire des produits sur le marché, sans réduire le niveau de protection des consommateurs et de l'environnement. Ainsi, vos produits deviennent plus compétitifs, les règles du jeu sont les mêmes pour tout le monde, et, au bout du compte, c'est toute l'économie qui bénéficie des efforts d'harmonisation. »

– Elena Santiago

En février 2012, le CEN–CENELEC a signé un accord décisif de coopération avec le CCN. À l'époque, John Walter, directeur général du CCN, déclarait : « Harmoniser davantage les activités de normalisation dans les secteurs présentant une importance stratégique a pour effet d'accroître le potentiel de croissance économique du Canada et d'intensifier ses échanges commerciaux avec l'Europe. »

L'accord de coopération entre les deux organismes de normalisation a constitué un élément important du chapitre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'UE consacré aux obstacles techniques au commerce (OTC) et a contribué au succès des négociations sur ce chapitre. Aujourd'hui, il permet au CCN et au CEN–CENELEC de travailler main dans la main pour définir des normes communes en l'absence d'options internationales.

LA NORMALISATION ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

En Europe, les petites et moyennes entreprises (PME) comptent pour 90 % de l'économie et représentent 18 millions d'emplois. L'UE s'est fixé deux grandes priorités pour les PME : l'accès au financement et à l'internationalisation. La notion d'internationalisation a un sens particulier au sein de l'UE. En effet, bien que l'UE fonctionne comme un marché unique, la plupart des PME opèrent encore sur leurs propres marchés nationaux. Pourtant, l'internationalisation en Europe est une notion qui s'applique aussi bien à une entreprise espagnole qui exporte à Winnipeg qu'à une entreprise danoise qui exporte en France. Dans les faits, 11 % seulement des PME européennes sont réellement présentes sur le marché mondial au-delà des frontières de l'UE.

La promotion de l'harmonisation internationale des normes pour permettre aux PME d'exercer leurs activités à l'international figure au premier rang des priorités du CEN–CENELEC. Les PME n'ont pas la même capacité que les entreprises plus imposantes

de se conformer à de nombreuses normes. Ainsi, en veillant à ce qu'il y ait très peu de chevauchements et de redondances dans les normes, le CEN–CENELEC élimine des obstacles pour contribuer à l'expansion internationale des PME.

Le CEN–CENELEC a aussi travaillé en collaboration avec les parties prenantes pour garantir une participation continue et accrue des PME dans l'élaboration de normes. Sur la base de ses recherches, le CEN–CENELEC a défini 58 recommandations pour augmenter la participation des PME, recommandations qui peuvent être regroupées en trois grandes catégories : accéder à l'information sur les normes, informer les PME sur les avantages de la normalisation et influencer le contenu des normes.

Le CEN–CENELEC compte concrétiser ces recommandations notamment en créant une boîte à outils pour les PME qui consiste en un portail où ces dernières obtiennent les réponses à leurs questions en matière de normalisation, qu'il s'agisse de savoir pourquoi il est important de connaître quelles normes sont susceptibles de toucher un produit ou encore comment les PME peuvent influencer le processus d'élaboration de normes.

Le CEN–CENELEC a aussi mis en place des coordinateurs PME dans chacun de ses pays membres ainsi qu'au sein de l'organisme lui-même. Le CEN–CENELEC a également intensifié ses communications en direction des PME en utilisant divers canaux, dont une lettre d'information dédiée aux PME diffusée à plus de 400 partenaires, un service d'assistance pour les PME et l'hébergement d'un groupe LinkedIn pour créer un lien entre les PME qui participent aux travaux de normalisation.

PROCHAINE ÉTAPE

Depuis décembre 2013, le CEN et le CENELEC sont mentionnés dans les trois piliers du Programme Horizon 2020 de l'UE – qui fait le lien entre normalisation, recherche et innovation. Le CEN et

le CENELEC ont établi un cadre de travail commun pour Horizon 2020 qui verra la mise en place d'activités au cours des prochaines années. Ce cadre de travail comprend notamment :

- le développement des capacités du CEN et du CENELEC pour mettre la normalisation au service de la commercialisation des innovations;
- une collaboration avec les Directions de la Commission européenne pour intégrer la normalisation dans le dispositif Horizon 2020;
- le développement de relations avec la communauté R&D européenne (les innovateurs, les chercheurs et les scientifiques) pour s'assurer que l'intégration en temps opportun des résultats de recherche dans les activités de normalisation devienne pratique courante.



JOHN WALTER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conseil canadien des normes

« Le Conseil canadien des normes (CCN) remporte un franc succès dans ses activités de communication envers le gouvernement du Canada. Le défi qui se présente désormais à nous est d'arriver à répondre aux attentes gouvernementales et à intégrer les objectifs et les priorités du gouvernement en matière de normalisation dans les plans d'activités ministériels.

Le CCN collabore de la même façon avec les provinces et les territoires. Une plus grande uniformisation des codes et des normes mentionnés dans les règlements est un des éléments que nous espérons encourager auprès des provinces et des territoires. Lorsque les normes et les codes sont mentionnés différemment dans les règlements de l'ensemble du pays, cela coûte cher à l'industrie en temps et en argent, sans compter l'énorme frustration d'avoir à travailler avec un tel système. Le CCN a une carte à jouer pour mener à bien un processus qui fonctionnera mieux pour tout le monde – les gouvernements, l'industrie et les consommateurs. Si l'Europe a réussi à créer, avec 28 pays, un système qui évite ce genre de problème, je crois que le Canada peut y arriver avec dix provinces et trois territoires. »

– John Walter

PROCHAINE ÉTAPE

À l'heure où de grands changements s'opèrent dans le paysage mondial de la normalisation, le CCN continue d'offrir un système de normalisation toujours plus flexible et harmonieux qui protège la santé et la sécurité de la population canadienne et renforce son bien-être économique. Le CCN a resserré ses liens avec le gouvernement et veille à ce que la normalisation fasse partie intégrante des discussions de politique publique. L'organisme continue de jouer la transparence en recueillant les commentaires d'un large éventail d'intervenants pour garantir que le réseau canadien de normalisation demeure dynamique et solide et qu'il continue de répondre aux besoins du gouvernement, de l'industrie et, en fin de compte, du consommateur.

Le Canada a eu la chance exceptionnelle d'avoir un échange avec l'Union européenne (UE), les États-Unis et l'Australie et de tirer des enseignements des bonnes pratiques de chacun. Au cours de cette rencontre échelonnée sur deux jours, d'importants hauts fonctionnaires, des organismes d'élaboration de normes (OEN) canadiens, ainsi que des représentants de l'industrie et des consommateurs ont eu la possibilité de participer à des discussions stratégiques donnant un point de vue mondial sur la valeur économique de la normalisation internationale dans l'avancée des objectifs nationaux. À la suite de cette rencontre, ont été relevés un certain nombre de

thèmes d'importance pour les gouvernements et les industries canadiens qui participent aux activités de normalisation :

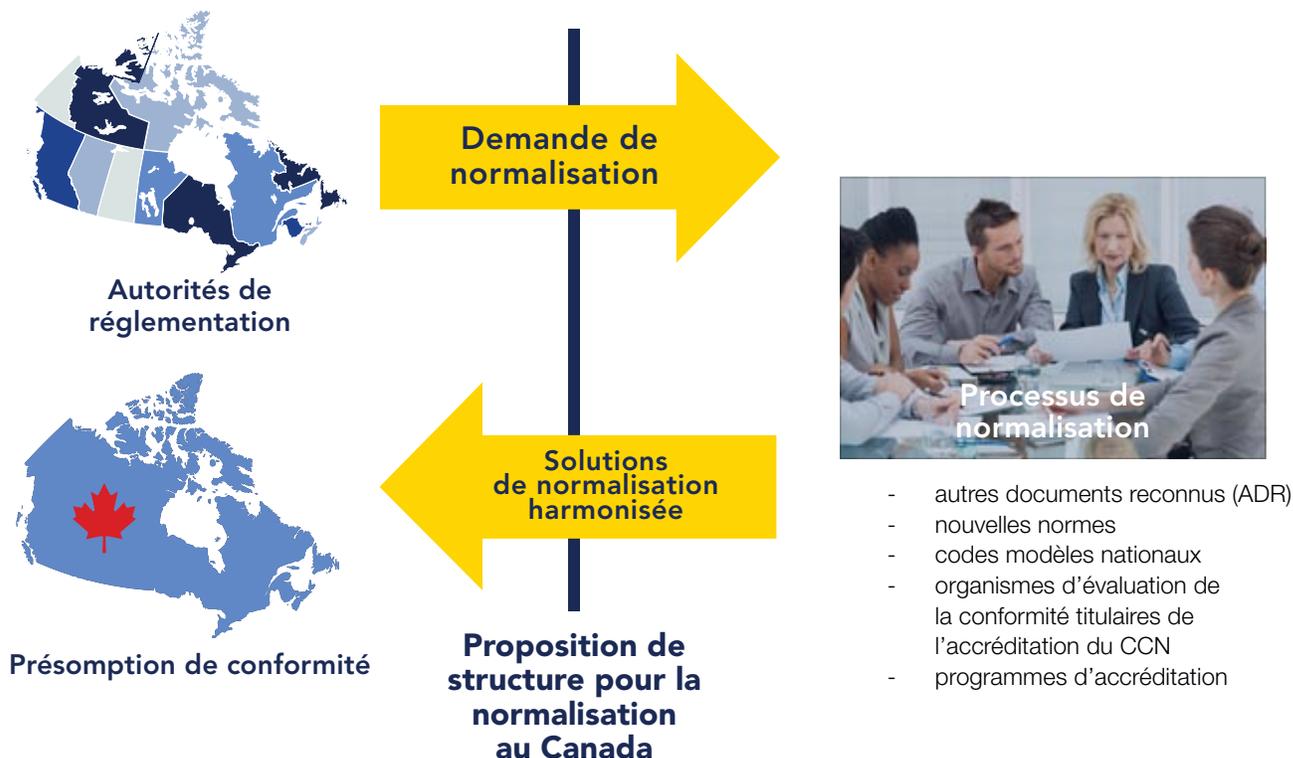
HARMONISER LES NORMES POUR SOUTENIR LE COMMERCE INTÉRIEUR

Un message clé est revenu comme un leitmotiv dans les propos des quatre experts internationaux : l'importance d'harmoniser les normes afin de réduire les obstacles à surmonter par l'industrie nationale. Des règlements, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité harmonisés contribuent à réduire la quantité d'obstacles techniques au commerce entre des territoires, comme des pays voisins tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis ou entre les 28 États membres de l'UE. Au Canada, l'uniformisation des normes peut faciliter la réduction des entraves au commerce interprovincial et contribuer à l'essor des exportations canadiennes vers les marchés étrangers. La normalisation peut aider à établir une réglementation harmonisée entre les provinces et les territoires du Canada et le gouvernement fédéral en appliquant le « principe de statu quo » de l'UE.

Dans le contexte canadien, le « principe de statu quo » pourrait être appliqué au moyen d'un accord entre les provinces/territoires. Après quoi, lorsque les provinces ou les territoires font une demande de nouvelle norme au CCN, ils pourraient s'engager à utiliser cette norme, une fois approuvée, en tant que Norme nationale du Canada (NNC) et accepter de ne pas utiliser de normes différentes dans leurs règlements. Ce système serait basé sur la présomption de conformité par les provinces/territoires. Un tel principe pourrait contribuer à éliminer la duplication des activités des experts techniques, ainsi que celle des normes après publication d'une NNC, sans porter atteinte aux objectifs d'harmonisation visés.

En mettant en place un accord entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le CCN pourrait coordonner l'utilisation de la normalisation dans les règlements au profit des politiques et des objectifs stratégiques du gouvernement canadien qui encouragent au Canada la réduction des obstacles internes au commerce.

FIGURE 2 : Proposition de structure pour la normalisation au Canada



LES NORMES, UN CATALYSEUR POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

En plus d'éliminer les obstacles au commerce national et international, les normes peuvent grandement favoriser le commerce international. Le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis et l'accord conclu entre le CEN-CENELEC et le CCN permettent l'élaboration de normes qui présentent un intérêt commun et peuvent faciliter la conclusion d'accords de libre-échange. En travaillant de concert avec ses homologues internationaux, le CCN peut veiller à ce que le Canada conserve une place de premier plan dans la normalisation à l'échelle internationale de secteurs d'importance stratégique pour le gouvernement, l'industrie et les consommateurs tels que la nanotechnologie et les réseaux intelligents.

PARTICIPATION DES PME ET DES CONSOMMATEURS

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont essentielles à l'économie canadienne et peuvent grandement tirer parti de la normalisation. Le CCN continuera à trouver des moyens inédits et novateurs pour obtenir la participation des PME dans le processus de normalisation et pour garantir que le processus d'élaboration de normes intègre leur expertise et réponde à leurs besoins. Le CCN s'engage à informer les PME des avantages concrets des normes, à savoir qu'elles permettent à ce type d'entreprises de se mesurer d'égal à égal avec leurs concurrents plus imposants, qu'elles réduisent le coût de la conformité et qu'elles favorisent un accès concurrentiel aux marchés.

L'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC) a insisté sur la nécessité d'avoir

une représentation adéquate des consommateurs dans d'autres régions du monde afin de contrecarrer la tendance des fabricants à ne se concentrer que sur les besoins des consommateurs qui composent le gros du marché. Au Canada, où la population vieillit, le besoin se fera de plus en plus sentir de faire entendre la voix des communautés vulnérables et de leur donner plus de poids dans le processus d'élaboration de normes, d'autant plus que les changements démographiques se poursuivent.

En combinant la proposition de structure pour la normalisation au Canada, qui vise à encourager la coopération interprovinciale, avec une forte représentation des PME et des consommateurs dans le système de normalisation canadien, on aurait l'assurance que les consommateurs et les entreprises tirent pleinement avantage du commerce intérieur et international.

En parlant d'avenir, le CCN poursuivra son travail dans la foulée de ses succès passés et restera au cœur des dynamiques de changement, des avancées et des innovations dans le domaine de la normalisation. L'organisme continuera de travailler étroitement avec ses partenaires internationaux pour échanger de bonnes pratiques et veiller à ce que les secteurs public et privé canadiens aient accès à une information essentielle sur les tendances mondiales en normalisation. Fort d'une sensibilisation et d'un soutien accrus du gouvernement et d'une participation active de l'industrie, le CCN continuera de se consacrer à la promotion du développement d'une stratégie de normalisation nationale.



LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale dont la mission est d'encourager une normalisation efficace et efficiente au Canada.

Établi à Ottawa, le CCN est régi par un conseil d'administration composé de 13 membres et compte un effectif d'environ 90 employés.

L'organisme relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et dirige le réseau national de normalisation du Canada.

COMMENT NOUS JOINDRE

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Téléphone : +1 613 238 3222
Télécopieur : +1 613 569 7808

www.ccn.ca